

Réflexion 12

CHEZ VINCENT DE PAUL ET LOUISE DE MARILLAC. UN CERTAIN ART POUR LES DÉCISIONS

Vincent de Paul et Louise de Marillac ont travaillé ensemble durant 35 ans pour l'amélioration de tous ceux qui souffraient de la pauvreté, du rejet de la société et aussi pour leur faire connaître l'immense amour de Dieu pour tous.

Des différences très apparentes

Vincent de Paul, un paysan gascon, est élevé au sein d'une famille aimante.

Louise de Marillac, une aristocrate parisienne, est rejetée par sa famille, du fait de sa naissance illégitime.

Vincent de Paul, jeune, est entreprenant, il se lance dans des initiatives variées, cherchant à se promouvoir, à trouver de bons revenus.

Louise de Marillac, jeune, est élevée dans des foyers, cherchant à vivre cachée dans le monastère des Religieuses Capucines.

Vincent de Paul, c'est un homme au tempérament rural, sachant attendre. « Ne pas enjamber sur la Providence ».

Louise de Marillac, c'est une femme pressée d'arriver au but, ne craignant pas de contester la société et l'Église: c'est une de Marillac.

Comment ont-ils pu vivre et travailler ensemble alors que toute leur éducation, leur personnalité auraient pu les séparer? Comment sont-ils arrivés à communiquer?

L'un comme l'autre ont été confrontés, vers l'âge de 30 ans, à de poignantes interrogations sur Dieu, sur leur avenir. Vincent de Paul, vers 1613, est fortement tourmenté par des doutes sur Dieu. Il prend conscience du vide, de l'inutilité de sa vie de prêtre. Louise de Marillac, vers 1623, sombre dans « une nuit de l'âme » ou période dépressive. Elle s'interroge sur sa vie, sur son avenir, et commence à douter de l'existence de Dieu. A travers leur épreuve, ils prennent conscience de la bonté de Dieu envers eux, et souhaitent de se consacrer aux pauvres. Ce qui va les réunir, c'est leur amour de Dieu et des pauvres.

Mais cela ne gomme en rien leurs différences. De nombreux faits nous permettent de découvrir les options parfois opposées de

Monsieur Vincent et de Mademoiselle Le Gras. Les écouter, les regarder vivre devrait nous permettre de comprendre comment ils ont pu s'engager ensemble dans une mission de charité et réaliser des actions si importantes.

QUELQUES FAITS DE VIE

La recherche d'une nouvelle Maison Mère

Lors de la fondation de la Compagnie en novembre 1633, Louise de Marillac a accueilli les 5 ou 6 filles qui se joignaient à elle, dans sa propre maison sur la paroisse Saint Nicolas du Chardonnet. En 1636, le nombre des Sœurs augmentant, la petite communauté s'est transportée au village de la Chapelle au nord de Paris. Quatre ans plus tard, la Maison est devenue exiguë. Il faut donc, à nouveau, chercher une nouvelle demeure. Louise a une idée bien arrêtée. Depuis 1632, Saint Lazare, au faubourg Saint Denis, est la Maison-Mère des Prêtres de la Mission. Louise aimerait que les Filles de la Charité soient logées dans le même quartier. Mais Vincent de Paul est très réticent :

« Peut-être que vous pensez que j'ai quelque raison qui vous regarde, pour laquelle je pense qu'il n'est pas expédient que vous vous logiez en ces quartiers. Oh! non, cela n'est point, je vous en assure. Mais la voici: nous sommes au milieu des gens qui regardent tout et jugent de tout. L'on ne nous verrait pas entrer trois fois chez vous qu'on ne trouvât à parler et à tirer conséquence qu'on ne doit pas trouver à redire où qu'ils aillent... ».

En septembre 1640, Vincent de Paul demande aux Dames de la Charité de chercher autour d'elle une maison pouvant convenir. A la Toussaint, Vincent est tout heureux de ce qui lui est proposé. Cette maison dépend du prieuré de Saint Lazare, tant pour les taxes locales que pour les problèmes de justice. Monsieur Vincent invite donc Louise de Marillac à aller visiter la maison, située au village de La Villette.

« Il y a une petite maison à La Villette où il n'y a qu'environ un arpent, tant en maison qu'en jardin, qui est de la paroisse de La Villette et dépendante de céans pour la censive et pour la justice. C'est la dernière du village du côté de delà et de l'église, dont elle n'est pas si loin que la vôtre. L'on parle de quatre ou cinq mille francs. Il y a un corps de logis ou deux, avec grange et étable, à la mode des gens des champs, et a l'air à côté et du derrière. Il n'y a que cela à vendre à La Villette; voyez ce qui vous en semble ».

Louise s'est rendue sur les lieux. Nous n'avons pas sa lettre commentant cette visite. Mais elle a refusé cette proposition, puisque l'on cherche autre chose. Il semblerait que cette fois, elle souhaite passer outre les réticences de Monsieur Vincent. Les Dames parlent d'une maison au Faubourg Saint Martin. En février, Vincent de Paul la visite, la trouve trop petite. Il fait ses commentaires à Louise de Marillac le matin du 7 février :

« Je vis hier la maison de laquelle je vous ai parlé, au faubourg Saint-Martin ; mais il n'y a pas de logement assez. Il serait bon, comme vous dites, d'en avoir au plus tôt une à soi ; mais cela ne se trouve pas si facilement. Il est nécessaire de prendre la première qui se présentera cependant à louage ».

Louise a dû réagir immédiatement : elle souhaite que la maison soit achetée et non louée. Et manifestement sa lettre a dit, sans trop de ménagements, son inquiétude et son impatience devant la lenteur des démarches (on n'a pas ses lettres). La réponse de Vincent de Paul ne se fait pas attendre, elle est assez rude :

« Pour le logement en cette paroisse, il faut, à quelque prix que ce soit, en avoir de louage, en attendant l'occasion d'en acheter un, qui ne se présente pas tous les jours comme il le faut.

Je vous vois toujours un peu dans les sentiments humains dès que vous me voyez malade, pensant que tout est perdu, faute d'une maison. O femme de peu de foi et d'acquiescement à la conduite et à l'exemple de J.-C. ! Ce Sauveur du monde, pour l'état de toute l'Église, se rapporte à son Père pour les règles et pour les accommodements ; et pour une poignée de filles que sa providence s'est notoirement suscité et congréée, vous pensez qu'il nous manquera ! Allons, Mademoiselle, humiliez-vous très bas devant Dieu, en l'amour duquel je suis votre serviteur, Vincent de Paul ».

La tension est forte, mais l'un et l'autre vont réfléchir, s'efforçant de comprendre les réactions de l'autre. Vincent, en portant son regard sur l'essentiel de la question, calme le jeu :

« Il faut continuer à prier pour la maison, pour laquelle je ne me mets pas tant en peine que du moyen présent de vous établir ici par louage. O Jésus ! Mademoiselle, votre affaire ne dépend pas d'une maison, mais bien de la continuation de la bénédiction de Dieu sur l'œuvre ».

Une nouvelle proposition se présente : Mme Marez, qui habite au boulevard Saint Denis juste en face de Saint Lazare, propose sa petite propriété. L'accord se fait et le contrat de vente est signé le 6 septembre 1641 :

« *Voilà enfin le contrat de l'achat de la maison et l'argent donné* ».

La maison est achetée à douze mille livres. La Congrégation de la Mission prend en charge le paiement, car les Filles de la Charité n'ont pas actuellement de fonds. La Compagnie ne remboursera la Congrégation de la Mission qu'en 1653.

Les différences d'appréciation sur le choix à faire ont provoqué des explications franches mais rudes. Ce partage sans concession apparente a permis d'aboutir à une solution, accueillie sans arrière pensée. Le respect dépasse les divergences.

L'accueil des petits garçons à l'école et des pensionnaires dans les maisons

Les Conseils de la Compagnie présentent souvent la manière bien différente dont Vincent de Paul et Louise de Marillac appréhendent les réalités de la mission.

Le Conseil du 30 octobre 1647 étudie deux problèmes. Monsieur Vincent qui préside le Conseil, présente le premier point.

« Mademoiselle Le Gras propose s'il est expédient que nos sœurs de la ville et de la campagne qui tiennent école, prennent les garçons et les filles, et, au cas qu'elles prennent les garçons, jusques à quel âge elles les garderont ».

Sont d'abord exposées les raisons de Mademoiselle, favorable à l'accueil : Ces petits garçons recevront des principes de piété : ce sera peut-être leur seule instruction. Car en la plupart des villages, il n'y a pas de maître d'école. De plus les parents désirent que leurs garçons reçoivent au moins autant d'instruction que leurs filles. Et il est reconnu que ces enfants si petits (moins de 6 ans) ne peuvent être un sujet de tentation pour la maîtresse.

Vincent développe des raisons totalement opposées : La mixité est interdite, tant par une ordonnance du roi que par une de l'archevêque. Les Sœurs doivent être les premières à exécuter les ordonnances. Et Vincent appuie sa parole en rappelant que des maîtres d'école ayant accueilli des petites filles au milieu des garçons ont été condamnés à être brûlés vifs.

Les deux Sœurs présentes sont interrogées, l'une est pour, l'autre contre. Monsieur Lambert, assistant de la Congrégation de la Mission, serait plutôt favorable. Mademoiselle insiste disant qu'elle en avait quelquefois fait prendre, car parfois une fille ne peut venir à l'école si elle n'amène son petit frère avec elle, la mère n'étant pas au logis pour le garder.

Après avoir à nouveau développé ses raisons, Vincent de Paul conclut :

« Il sera bon que l'on n'en prenne point du tout. Nous sommes deux ou trois de cet avis. Il en faut demeurer là ».

Louise devra donc revoir ce qu'elle a autorisé en certaines maisons.

Est ensuite étudiée la question de savoir si les Sœurs peuvent accueillir des pensionnaires dans leurs maisons. Là encore, il y a une très grande différence d'appréciation entre les deux Fondateurs. Louise y voit des avantages : éducation des filles, aide financière pour les maisons pauvres. Vincent y voit beaucoup d'inconvénients : nourriture différente pour ces filles (le menu des Sœurs lui apparaît trop pauvre !), risque pour les Sœurs de laisser voir leurs différends communautaires, difficultés pour allier la surveillance des ces pensionnaires et la fidélité à la Règle (oraison). Malgré l'insistance de Louise, la décision de Vincent est formelle :

« Il en faut demeurer là, de n'en prendre en pas un lieu ».

Louise de Marillac aura à transmettre aux différentes communautés cette décision, sans laisser paraître qu'elle était opposée à une telle décision ; ainsi à Barbe Angiboust en mai 1655 :

« Monsieur Vincent a une joie toute particulière quand il entend de vos nouvelles, il est d'avis que vous rendiez vos pensionnaires et dit que ce n'est pas le fait des Filles de la Charité d'en avoir. En effet, il avait été résolu en un Conseil, que l'on tint sur plusieurs questions, qu'elles n'en prendraient point, et cela pour de bonnes raisons ».

Une décision prise après réflexion commune, ne peut ensuite être contestée par l'un ou l'autre membre. L'adhésion totale à une décision du Conseil, décision prise après délibération est indispensable.

Si la question est à revoir, elle ne peut être résolue qu'après une nouvelle réflexion commune. En 1659, la nécessité d'avoir des pensionnaires est soulevée par la communauté de La Fère. Louise répond :

« Pour ce qui est des pensionnaires, vous en considérez la nécessité et l'importance, me ferez le bien me mander ce que vous en aurez reconnu, et je prendrai ordre de Monsieur Notre Très Honoré Père et vous le manderai ».

Louise accepte de revoir une décision prise 12 ans plus tôt. Mais elle demande aux Sœurs de réfléchir ensemble leurs motivations, de bien les expliciter leurs motivations, et de les lui transmettre. La mission évolue, les réponses ont à s'adapter. Une décision prise en un temps

peut être modifiée si les circonstances changent. On ne peut pas continuellement s'arrêter à ce qui a toujours été fait.

Y a-t-il eu Conseil et réflexion sur ce sujet: c'est peu probable, la lettre de Louise est de fin novembre 1659!

Le catéchisme de Bellarmin et les Filles de la Charité

Dans les paroisses, les Filles de la Charité enseignent le catéchisme aux petites filles. Elles ont en main un petit catéchisme rédigé par Louise de Marillac, sous forme de demandes et réponses. Quelques Sœurs aimeraient avoir une connaissance plus approfondie de leur foi. Que faut-il leur proposer?

Monsieur Lambert, prêtre de la Mission, a conseillé le catéchisme de Bellarmin que Louise de Marillac trouve beaucoup trop savant. Au cours du Conseil de mars 1648, la question est débattue. Encore une fois, apparaît une grande différence d'appréciation:

« Il n'y a point de meilleur catéchisme, Mademoiselle, que celui de Bellarmin; et quand toutes nos sœurs le sauraient et l'enseigneraient, elles n'enseigneraient que ce qu'elles doivent enseigner, puisqu'elles sont pour instruire, et elles sauraient ce que les curés doivent savoir ».

Et Vincent de Paul va encore plus loin. Il conseille vivement à Louise de Marillac de lire et d'expliquer aux Sœurs ce catéchisme de Bellarmin:

« Il serait bon que l'on le lût à nos sœurs et que vous-même l'expliquassiez à nos sœurs, afin que toutes l'apprirent et le sondassent pour enseigner; car, puisqu'il est nécessaire qu'elles montrent, il faut qu'elles sachent; et elles ne peuvent mieux apprendre plus solidement que dans ce livre-là ».

Etre opposée à une solution et se la voir imposée pour le bien de tous, telle est la situation que Louise accepte. Elle va s'efforcer d'en comprendre les bienfaits.

Un réel et efficace travail ensemble

Je voudrais montrer, en terminant, comment Vincent de Paul et Louise de Marillac ont su aller au delà de leurs profondes différences. Leurs multiples rencontres leur ont permis de prendre conscience de leur propre identité, de découvrir la complémentarité réciproque, de s'aider à s'assumer pleinement et ainsi d'accomplir un travail réel et efficace.

Se reconnaître

Accepter de reconnaître la personnalité de celui ou celle avec qui l'on travaille est souvent difficile. Il faut accepter de voir l'autre avec ses qualités et ses défauts. Cela implique en tout premier lieu de se connaître soi-même avec ses richesses et ses manques. Vincent de Paul et Louise de Marillac apprennent peu à peu à se connaître. Ils se disent ce qu'ils trouvent de bon ou de mauvais en eux.

Vincent de Paul a très vite admiré la grande compétence de Louise de Marillac dans sa relation avec les Dames de la Charité. Il n'hésite pas à le lui dire :

« Je trouve bon tout ce que vous me mandez de la Charité et vous prie de proposer aux sœurs tout ce que vous trouverez à propos pour cela, et de l'arrêter, tant sur ce que vous m'avez écrit, que sur ce qui vous viendra en pensée pour le mieux ».

Il ne craint pas aussi de lui faire remarquer un défaut qui peut gêner son action. Louise part visiter une Confrérie avec Madame Goussault :

« Je prie Notre Seigneur qu'il bénisse votre voyage et vous prie d'être bien gaie, fussiez-vous diminuer un peu de la petite sérieuxité que la nature vous a donnée et que la grâce adoucit... ».

Vincent dira aussi à la Supérieure de la Compagnie qu'elle se montre trop exigeante pour les jeunes en formation. Vincente est arrivée de Richelieu, et Louise se plaint de sa lenteur à assimiler ce qui lui est dit. Vincent lui recommande la patience :

« C'est est une fort bonne fille, de bonne réputation en son pays, qui a persévérément servi sa maîtresse sept ou huit ans. Cette pauvre femme a une douleur de son absence qui ne se peut dire. Il y a des esprits qui ne s'ajustent pas d'abord à toutes les petites régularités. Le temps fait tout. J'expérimente cela tous les jours parmi nous ».

Louise a une forte personnalité, qui se manifeste par sa ténacité. Lorsqu'elle a perçu ce qu'il lui semblait être la volonté de Dieu, elle va de l'avant. Elle utilise alors une formule forte : « Au nom de Dieu » Vincent est-il malade, elle impose avec vigueur le repos :

« Au nom de Dieu, Monsieur, vous savez la nécessité que vous avez de prendre un peu de temps pour recouvrer votre santé, et pour essayer à en avoir pour le service de Dieu ».

Devant le manque d'argent pour régler les pensions des enfants trouvés, Louise clame sa souffrance et avec fermeté supplie Vincent de Paul d'agir. Pour elle, il n'y a qu'une seule solution, ne plus accueillir de nouveaux enfants :

« Au nom de Dieu, mon très révérend Père, pensez un peu s'il ne faut point penser à disposer ces dames à laisser de prendre les enfants exposés de nouveau... il n'y a plus de moyen de résister à la pitié que ces pauvres gens nous font en demandant ce qui leur est justement dû... ils se voient mourir de faim, et sont contraints de venir des trois ou quatre fois de bien loin, sans avoir de l'argent... Pardonnez mes ordinaires importunités s'il vous plaît... ».

Accepter la complémentarité

Accepter la complémentarité, c'est accepter que l'autre vienne combler son propre manque. Louise dit rapidement ce qu'elle pense. Elle s'en excuse près de Vincent de Paul, tout en lui envoyant des lettres et lui demandant d'y répondre sans trop attendre :

« Pardonnez à ma promptitude à vous dire mes sentiments ».

Si Louise reconnaît sa rapidité, Vincent n'hésite pas à constater qu'il est plutôt lent par prudence. L'un compense l'autre :

« Mon Dieu ! Mademoiselle, que vous êtes heureuse d'avoir le correctif de l'empressement ! Les œuvres que Dieu fait lui-même ne se gâtent jamais par le non-faire des hommes. Je vous prie d'avoir cette confiance en Notre Seigneur ».

Vincent n'ose renvoyer les nombreuses personnes qui lui demandent conseil, aide. Il reconnaît qu'il se laisse déborder :

« Et pource que je suis par dessus la tête de quantité d'exercitants, un évêque nommé, un premier président, deux docteurs, un professeur en théologie et M. Pavillon, outre nos exercices, tout cela, dis-je, m'empêche de vous aller voir. C'est pourquoi, vous m'enverrez, s'il vous plaît, le mémoire dont vous me parlez ».

Mais comme Louise n'accepte pas que Vincent délaisse les Conférences aux Filles de la Charité, elle lui enverra un ou deux jours avant la date un petit pense-bête : *« Vous nous avez fait le bien de nous promettre la conférence pour demain jeudi ».*

Leur complémentarité va en s'affirmant. Chacun apporte sa pierre à la construction de l'œuvre voulue par Dieu. Ainsi pour la rédaction des Règles pour les Filles de la Charité :

« Voilà, Mon Très Honoré Père, ce que j'ai remarqué ; mais au nom de Dieu ! n'ayez égard ni aux mémoires, ni aux remarques, mais ordonnez ce que vous croyez que Dieu demande de nous, y ajoutant les maximes et instructions qui nous peuvent encourager et tenir affectionnées et exactes aux observances de tous les points de la règle... ».

La sainteté n'était pas innée en eux. Comme pour tous les saints, cette marche vers la sainteté a pris appui sur leur humanité. Leur confrontation a peu à peu transformé leur personnalité, la perfectionnant, l'embellissant. Leurs différences sont devenues source de richesses pour la mission commune. Vincent et Louise expliqueront aux Sœurs qu'elles doivent vivre l'union entr'elles tout en acceptant leur diversité. Et pour les aider, ils leur donneront comme modèle la Sainte Trinité :

« Je recommande à toutes nos Sœurs, le souvenir des avertissements de Monsieur Vincent, et surtout le support et cordialité, pour honorer l'unité de la divinité en la diversité des personnes de la Sainte Trinité ».

Questions pour réfléchir

1. Face à nos différences, comment faciliter le respect mutuel parmi les membres de chaque groupe et entre les différentes branches de la Famille Vincentienne ?
2. Comment faire du service des pauvres le critère pour nous unir malgré nos différences ?

Ecrit par

Sœur ELISABETH CHARPY, FdIC, de la Province de Paris